Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20261022-2026-035_DEC_PR-AR
Date de télétransmission : 22/10/2026
Date de réception préfecture : 22/10/2026

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

DECISION DE LA PRESIDENTE N°2026-035

OBJET : AVIS SUR LE CHANGEMENT DE DESTINATION DE LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE N° PC 014 581 26 00012 – M. COUDERT

LA PRESIDENTE DE PRE-BOCAGE INTERCOM

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 ;
- Vu le Code de l'urbanisme, notamment son article L. 152-6-9 ;
- Vu les statuts de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom ;
- Vu le Plan local d'urbanisme intercommunal Secteur de Pré-Bocage Intercom - secteur EST approuvé le 22/09/2021 et modifié le 20/12/2022 et le 27/09/2023, notamment son Projet d'aménagement et de développement durables et le règlement de la zone N ;
- Vu la délibération n° 20260408-12 en date du 08/04/2026 portant délégation de pouvoirs au Président de la communauté de communes
- Vu la demande de permis de construire n° PC 014 581 26 00012, déposée le 23/03/2026 par M. COUDERT pour un projet situé route du pont du titre au lieu-dit Orbandel à Aurseulles (14240) ;
- Considérant que le projet comporte une demande de changement de destination d'un bâtiment agricole (grange) au titre de l'article L. 152-6-9 du Code de l'urbanisme car dérogeant aux règles du PLUi susvisé ;
- Considérant qu'un tel changement de destination implique de recueillir l'avis conforme de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme ;
- Considérant que le projet devra justifier que le bâtiment a cessé d'être utilisé pour l'exercice d'une activité agricole ou forestière depuis plus de vingt ans ;
- Considérant que le projet permet de valoriser un bâti existant et désaffecté ;
- Considérant dès lors qu'il est compatible avec les orientations du PADD du PLUi Secteur Est ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'émettre un **avis favorable** au changement de destination prévu à la demande de permis de construire n° PC 014 581 26 00012.

Fait à Les Monts d'Aunay
Le 22/10/2026

La Présidente
Stéphanie Leberrurier

Signé par : Stéphanie LEBERRURIER
Date : 22/10/2026
Qualité : Présidente